

## APPEL À L'ACTION

■ La Conférence politique à haut niveau s'est tenue à Reykjavik le 15 mai 2023 en marge du 4<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe. Elle était organisée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (le Congrès) en partenariat avec l'Association islandaise des pouvoirs locaux et la ville de Reykjavik.

■ Nous, représentants de l'**Assemblée des Régions d'Europe**, de l'**Association des régions frontalières européennes**, de la **Conférence des Régions périphériques et maritimes**, de la **Conférence des assemblées législatives régionales européennes**, du **Conseil des Communes et Régions d'Europe**, du **Comité européen des régions** et du **Congrès**, déclarons ce qui suit :

1. La démocratie locale et régionale est le fondement de sociétés fortes, démocratiques, inclusives, durables et cohésives.
2. Les autorités locales et régionales jouent un rôle essentiel dans la promotion et la défense de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit au sein de leurs collectivités, en intégrant les valeurs démocratiques au niveau local et en empêchant ainsi le recul de la démocratie.
3. Le rôle des autorités locales et régionales dans la protection des droits des citoyens, la réponse à leurs besoins et la gestion des crises multiples s'est considérablement accru depuis 1993, lorsque le Premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe a décidé de créer le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux; les États membres ont également reconnu le rôle fondamental des institutions de la démocratie locale dans la préservation de la stabilité en Europe et le rôle du Congrès, en tant qu'une des deux assemblées politiques du Conseil de l'Europe, dans la transmission des valeurs européennes au niveau le plus proche du citoyen.
4. Les sociétés démocratiques sont confrontées à des menaces internes qui s'expriment dans la polarisation croissante, les inégalités socio-économiques et la montée du populisme, de l'extrémisme, de la désinformation et des discours de haine. Elles sont également confrontées à des difficultés externes liées à l'impact de la guerre contre l'Ukraine, aux mouvements migratoires, aux menaces sanitaires, au changement climatique, à la transition énergétique et à leurs conséquences, autant de difficultés qui ont eu un effet délétère sur la confiance des citoyens vis-à-vis des institutions démocratiques et conduit à l'érosion de la démocratie.
5. Bien que certains de ces défis pour les sociétés démocratiques et leurs institutions ne soient pas nouveaux, il est plus important que jamais, du fait de leur récurrence et de leur gravité, de réaffirmer l'unité et la solidarité en Europe et de réfléchir à la manière de renforcer, à tous les niveaux, la démocratie, l'État de droit et la protection des droits humains sur le continent.
6. Même si les défis et les crises affectent tous les niveaux de gouvernance, les événements de ces dernières années ont mis en évidence le rôle essentiel des autorités locales et régionales, qui se trouvent en première ligne face aux situations d'urgence. Dans ces situations, une gouvernance multiniveaux effective est particulièrement importante, exigeant des gouvernements central et locaux qu'ils agissent de concert pour répondre de manière

efficace et durable. En outre, du fait que les défis actuels dépassent habituellement les frontières nationales, la coopération systématique entre pays voisins devrait être activement encouragée pour faciliter la résilience.

7. Adopter une approche qui part de la base pour la définition des stratégies et des politiques, en y associant les pouvoirs locaux, les collectivités et leurs dirigeants en tant que partenaires, peut renforcer les engagements politiques des États, garantir la stabilité démocratique, développer des sociétés résilientes, inclusives et pacifiques et contribuer ainsi à répondre aux besoins et attentes des citoyens et à prévenir les atrocités de la guerre.
8. Nous réaffirmons notre engagement, maintenant et à l'avenir, à soutenir les autorités locales et régionales ukrainiennes et leurs associations, ainsi que leurs liens avec leurs homologues d'autres pays européens, notamment pour le soutien aux réfugiés ukrainiens.
9. Les autorités locales et régionales doivent disposer des moyens et des compétences nécessaires pour jouer leur rôle dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Les défis uniques auxquels sont confrontés les territoires en raison de leurs limites géographiques, de leur vulnérabilité au changement climatique et de leurs ressources limitées devraient être dûment reconnus.
10. De même, il convient de reconnaître le rôle des autorités locales et régionales, qui placent les droits humains au cœur de leur action et créent des institutions de défense de ces droits au niveau local. Les autorités locales et régionales ont un rôle crucial à jouer pour encourager la participation des citoyens aux processus démocratiques, en tant qu'élément essentiel pour garantir la confiance dans les institutions démocratiques.
11. Les autorités locales et régionales doivent être soutenues dans leurs efforts visant à accroître les possibilités d'éducation, d'emploi et de logement pour les jeunes ainsi que la participation de ces derniers à toutes les étapes du cycle politique, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables, marginalisés et exclus, ce qui contribuera à améliorer leur politique et leurs pratiques relatives à la jeunesse et à soutenir plus largement la participation démocratique des jeunes.
12. Les autorités locales et régionales doivent être associées de manière proactive à l'élaboration de politiques publiques en réponse aux crises climatiques et environnementales et la priorité doit être accordée à une action concertée entre tous les niveaux de gouvernance afin de relever les défis environnementaux et de faire face à la crise climatique. Il s'agit notamment de travailler à l'élaboration de mesures de renforcement de la résilience pour faire face aux effets du changement climatique, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer, ainsi que les mouvements migratoires induits par le climat.
13. Les autorités locales et régionales doivent être reconnues comme des partenaires clés des autorités nationales pour relever les défis et saisir les opportunités des flux migratoires et, en conséquence, devraient être soutenues et associées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de migration, d'accueil et d'intégration, en mettant l'accent sur leur action pour protéger les droits humains des migrants et des réfugiés et promouvoir la diversité, tout en respectant les principes de cohésion sociale et d'égalité.
14. La capacité au niveau local à faire face à l'accélération des changements technologiques dans le cadre de la transition numérique, y compris l'intelligence artificielle, varie considérablement d'un territoire à l'autre. Les autorités locales et régionales doivent être reconnues comme des acteurs clés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à la transition numérique et à l'intelligence artificielle, et doivent disposer des moyens et des compétences nécessaires pour répondre de manière adéquate à ces défis et opportunités, conformément

aux normes européennes en matière de protection des droits humains et des libertés fondamentales.

15. Une plus grande unité, tant entre les États qu'au sein des États eux-mêmes, commence au niveau des villes, des communes et des régions. Les autorités locales et régionales jouent un rôle important pour renforcer la stabilité et la résilience de la démocratie européenne et elles ont prouvé leur capacité à mettre en œuvre les politiques nationales tout en assumant dûment leurs responsabilités.

Signé à Reykjavik, Islande le 15 mai 2023

**Assemblée des Régions d'Europe**

**Association des régions frontalières  
européennes**

**Conférence des Régions Périphériques  
Maritimes**

**Conférence des Assemblées législatives  
régionales européennes**

**Conseil des Communes et Régions d'Europe**

**Comité européen des régions**

**Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**